

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 MARS 2018

Convocation du 14 mars 2018

Sous la présidence de Mr RANDJIA Michel

Présents : M. RANDJIA, M. LENGLET, MME MASSON, MME RICHARD, M.MOREL, M. KOWALSKI, M. PILLE, MME LIMON, M. SAVREUX

Excusés : -

La séance débute à 18h30.

I/ Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire présente le compte de gestion élaboré par le receveur municipal au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver et qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	154 902,33 €
Recettes	174 711,81 €
Résultat de fonctionnement	19 809,48 €
Investissement	
Dépenses	35 767,20 €
Recettes	42 865,94 €
Résultat d'investissement	7 098,74 €

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procédera à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur n'appelle aucune observation, ni réserve.

II/ Vote du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les réalisations de l'exercice comptable 2017 qui se présentent par section comme suit et en parfaite conformité avec le compte de gestion du même exercice :

Fonctionnement	
Dépenses	154 902,33 €
Recettes	174 711,81 €
Résultat de fonctionnement	19 809,48 €
Investissement	
Dépenses	35 767,20 €
Recettes	42 865,94 €
Résultat d'investissement	7 098,74 €

Monsieur le Maire quitte la salle pendant le vote. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

III/ Affectation des résultats

Suite au vote du Compte Administratif 2017, les résultats sont affectés de la manière suivante et intègre le résultat reporté d'investissement du CCAS, structure désormais close :

Section	Situation au 31-12-2016	Virement à la section d'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2017	Situation au 31-12-2017	Solde des Restes à réaliser 2017	Résultat d'investissement du CCAS	Montant à prendre en compte pour l'affectation du Résultat
FONCTIONNEMENT	185 786,25 €	17 097,30 €	19 809,48 €	188 498,43 €			188 498,43 €
INVESTISSEMENT	-15 290,30 €		7 098,74 €	-8 191,56 €	-5 954,00 €	84,45 €	-14 061,11 €
						REPORT AU 002	174 437,32 €
						REPORT AU 001	-8 191,56 €
						REPORT AU 1068	14 061,11 €

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

IV/ Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018, respectant le principe d'équilibre des crédits entre le volet dépenses et le volet recettes des sections de fonctionnement et d'investissement:

Fonctionnement	
Dépenses	307 711 €
Recettes	307 711 €
Investissement	
Dépenses	82 818 €
Recettes	82 818 €

Ce budget prend en compte l'acquisition d'un étang, des travaux pour l'horloge de l'église et des travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018.

V/ Vote des taux de fiscalité directe locale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les bases prévisionnelles 2018 attendues au niveau de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti et rappelle au Conseil Municipal l'engagement pris d'augmenter sur trois années consécutives les taux à hauteur de 7% par an à compter de 2016. Par conséquent, l'année 2018 est la dernière année

programmée dans ce schéma de réévaluation pluriannuelle des taux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide les taux suivants :

Taxe d'habitation : de 3,81 % à 4,08%.

Taxe sur le foncier bâti : de 5,62 % à 6,01%.

Taxe sur le foncier non bâti : de 10,09 % à 10,80%.

Le produit fiscal attendu pour l'année 2018 est de **19 729€**.

VI/ Subventions communales 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le montant des subventions qui vont être attribuées pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- COMITE DES FETES 2600€
- ADAPEI 160€
- ADMR CORBIE 200€
- SOCIETE DE CHASSE 160€
- COLLEGE ST EXUPERY 120€
- RESTAURANT DU CŒUR 250€

Le Conseil Municipal précise que la subvention accordée au Comité des Fêtes est affectée au repas des aînés, à la fête locale et au spectacle de Noël.

VII/ Présentation des devis pour les travaux de la façade de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus, de la part des Ets Deremarque-Klisz et Leplomb, pour le projet des travaux de rénovation de la façade de la mairie et de la salle des fêtes.

Après avoir comparé les devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis des Ets. Deremarque-Klisz pour un montant de 8013,60€ TTC.

VIII/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Monsieur et Madame Genest du logement communal, une recherche de locataires est en cours.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,

Michel RANDJIA

**Un locataire a été trouvé entre la réunion et la rédaction du présent compte-rendu*